



Soutien aux salariés de la compagnie Norwegian : La FEETS-FO appelle les pouvoirs publics à intervenir !

Le 24 février 2021, à l'appel du SNPNC-FO notamment, les salariés de la compagnie Norwegian Air Shuttle ASA (long courrier low-cost) étaient réunis place des Ternes, à proximité de l'ambassade Royal de Norvège, pour s'opposer aux pratiques prédatrices de cette compagnie.



Après avoir bénéficié du chômage partiel depuis mars 2020, la compagnie norvégienne, immatriculée en Irlande, compte s'affranchir de toutes ses responsabilités envers ses salariés (pour rappel, salariés sous contrat de travail français) et de ses obligations dont notamment, celles de procéder au paiement des indemnités de licenciement et d'appliquer l'ensemble des obligations sociales liées au code du Travail.

Les pouvoirs publics ont contribué à l'implantation de la compagnie qui « optimise » les droits des différents pays pour s'enrichir sur le dos des salariés (300 en France). Il est donc de la responsabilité de l'Etat de prendre en charge sans attendre l'activité partielle des salariés en France puis de contraindre cette compagnie à assumer ses responsabilités.

Etre une société mère en Norvège, immatriculer une filiale en Irlande, opérer en France en pressurant les salariés, utiliser les dispositions de l'Union Européenne pour ne pas respecter le droit national, profiter des aides publiques telle l'activité partielle, se déclarer en faillite en Irlande ne donne pas le droit à cette compagnie de bafouer les droits des salariés et de se comporter en voyou !

Il s'agit d'une nouvelle preuve que la dérégulation, le libéralisme, le dogme de la concurrence avec l'implantation de compagnies Low-Cost provoquent des catastrophes sociales.

Contact : Zaïnil NIZARALY, Secrétaire général, 01 44 83 86 20